



Organisateur :
Commune de VILLEMEUX S/EURE
35 Grande Rue 28210 VILLEMEUX
Tél : 02 37 82 30 28

Tarif : 8 € les 3 M
LIMITÉ A 6 M/P

Attestation - Inscription Foire à tout – Personne physique

Se déroulant le : **20 septembre 2026** à **Villemeux** – date limite des inscriptions : **11 septembre 2026**

Je soussigné(e),

Nom : Prénom : Qualité :

Né(e) le : à Département : Ville :

Adresse :

CP : Ville : Tél : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° : ; **(joindre la photocopie)**

Délivrée le : Par :

N° Immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de Commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
(Article R321-9 du Code Pénal)

Fait à **Le** Signature

Ci-joint mon règlement de pour l'emplacement d'une longueur de Mètres

À l'ordre du trésor public (chèque uniquement)

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation



Organisateur :
Commune de VILLEMEUX S/EURE
35 Grande Rue 28210 VILLEMEUX
Tél : 02 37 82 30 28

Tarif : 8 € les 3 M
LIMITÉ A 6 M/P

Attestation - Inscription Foire à tout – Personne physique

Se déroulant le : **20 septembre 2026** à **Villemeux** – date limite des inscriptions : **11 septembre 2026**

Je soussigné(e),

Nom : Prénom : Qualité :

Né(e) le : à Département : Ville :

Adresse :

CP : Ville : Tél : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° : ; **(joindre la photocopie)**

Délivrée le : Par :

N° Immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de Commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
(Article R321-9 du Code Pénal)

Fait à **Le** Signature

Ci-joint mon règlement de pour l'emplacement d'une longueur de Mètres

À l'ordre du trésor public (chèque uniquement)

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation